

Direction du greffe
Division du soutien aux commissions et suivi
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal, Québec H2Y 1C6
Téléphone : (514) 872-3770
Télécopieur : (514) 872-5655
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

COMMISSION SUR LES SERVICES AUX CITOYENS

RECOMMANDATIONS

La commission

REMERCIE ceux et celles qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations, ainsi que les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours des séances publiques et des séances de travail de la commission;

Et fait les recommandations suivantes au conseil municipal :

En rapport avec la carte de citoyen unique :

Attendu les avantages et bénéfiques reliés au projet de carte de citoyen unique, entre autres le sentiment d'appartenance, une gestion facilitée et des coûts de production nuls;

Attendu la désuétude de l'actuelle carte Accès Montréal et son nombre d'abonnés en stagnation;

La commission recommande :

R-1

Que la Ville de Montréal privilégie, dans la réalisation du projet de carte de citoyen unique, un partenaire d'affaires dont la réputation est irréprochable et qui n'est pas associé à des activités qui pourraient s'avérer préjudiciables à l'image corporative de la Ville.

R-2

Que le comité exécutif de la Ville autorise, dans les meilleurs délais, le lancement d'un appel de propositions préalablement à la mise en œuvre du projet de carte de citoyen unique en remplacement de toutes les cartes émises par la Ville et les arrondissements.

R-3

Que le comité exécutif de la Ville confie le mandat au Service des communications et des relations avec les citoyens de définir les critères permettant de choisir le ou les partenaires d'affaires de la carte de citoyen unique et que la commission sur les services aux citoyens soit informée des critères de sélection retenus avant l'approbation, par les instances décisionnelles, du partenariat d'affaires.

Attendu l'importance de favoriser l'inclusion à la vie communautaire montréalaise des enfants éprouvant des difficultés socio économiques et/ou familiales ;

La commission recommande :

R-4

Que la Ville de Montréal confie le mandat au Service des communications et des relations avec les citoyens ainsi qu'au Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle d'élaborer des mécanismes en vue de faciliter l'inscription aux activités de loisirs offertes par la Ville ou ses partenaires des enfants éprouvant des difficultés socio économiques et/ou familiales et référés par des partenaires ou organismes reconnus par la Ville.

En rapport avec le Plan d'affaires e-Cité 2009-2013 :

Attendu la croissance soutenue de la fréquentation du portail Internet de la Ville depuis 2003;

Attendu la performance des prestations électroniques qui permettent de traiter mensuellement deux fois plus de demandes que tous les bureaux Accès Montréal et le service 3-1-1 réunis;

La commission recommande :

R-5

Que la Ville de Montréal confie au Service des communications et des relations avec les citoyens le mandat d'évaluer l'actuel portail e-Cité. Cette évaluation permettra de dégager les orientations futures et de retenir la solution répondant le plus adéquatement aux besoins de la Ville.

R-6

Que la Ville de Montréal accorde les crédits nécessaires à la réalisation du Plan d'affaires e-Cité 2009-2013.

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité en séance publique le 12 novembre 2008.